Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_071-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-
Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 30 JUIN 2026**

2026-071

Le mardi 30 juin, à 18h300, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 24 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 28	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 1	Abstention : 0
	Non votant : 0

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Monsieur BRETT, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN Madame LEFAY, Monsieur BERTRANDA, Madame MARTINEAU, Monsieur RIBEIRO, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame RUFET, Madame BOURGEOIS, Monsieur FIELD, Monsieur NIZOU,

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur LE TREUT à Monsieur JAILLAIS

ABSENT EXCUSE :
Monsieur LE TREUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOURGEOIS

Désignation d'un membre représentant la Ville à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Chinon Vienne et Loire Développement

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du mardi 31 mai 2022 sur la création d'une SPL,
Vu la délibération n°2022-095 du 7 novembre 2022 de la ville de Chinon portant sur la création de la SPL,
Vu la délibération n°2022/199 du 9 juin 2022 portant sur la création de la Société Publique Locale Chinon Vienne et Loire Développement,
Vu l'article L. 1524-5 et R. 1524-5 du CGCT,
Vu l'article 19 des statuts de la Société Publique Locale Chinon Vienne et Loire Développement,
Vu le pacte d'actionnaires de la Société Publique Locale Chinon Vienne et Loire Développement,
Vu le bureau communautaire du 16 avril 2026,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_071-DE

Par délibération n°2022/199 du 9 juin 2022, la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire a approuvé la création d'une Société Publique Locale (SPL) et les communes membres ont validé leur adhésion au sein de leur conseil municipal.

La SPL Chinon Vienne et Loire Développement est administrée par un Conseil d'administration de 9 membres.

Les collectivités territoriales qui ont une participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe, dans le cadre du Conseil d'Administration, doivent alors se regrouper en Assemblée spéciale pour désigner ou (ou des) mandataire(s) commun(s).

Le ou les représentants communs de l'Assemblée spéciale assurent ainsi, avec les autres représentants ordinaires des collectivités territoriales actionnaires au conseil d'administration, les conditions d'un contrôle conjoint de l'ensemble des actionnaires, y compris minoritaires, sur la société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE (Madame BOISNIER ne participe pas au vote) :

- ***DESIGNE** Madame Chantal BOISNIER représentante de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale,*
- ***TRANSMET** à la SPL Chinon Vienne et Loire Développement le nom du délégué de la collectivité territoriale au sein de l'Assemblée Spéciale*

Fait à Chinon, le 30 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHINON (I. & L.)

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication